



Compte-rendu de la soirée d'échange et de réflexion du 11 octobre 2016

"Quelles protections pour les espaces verts et semi-naturels"

Personnes présentes :

BEAUVE Claire, BEYS Betty (Comité Asepreé), COSY A., D'HAENENS Stéphanie (Inter Environnement Bruxelles), DEBARD Françoise (Comité Meunier), DEHALU Paul (Commission Environnement Ottignies), Mr. DEWIT, FAUVILLE Elisabeth (Bruxelles Nature), GENS Christina (Velt&Eva Brussel), HASSOUN David (Natagora Bxl), LEGARDIEN Françoise (Jardin collectif de Tour & Taxis), LESEUL Jean (ACQU), LOODTS Sébastien, KEMPENEERS Serge (Bruxelles Environnement), MOREELS Michel (CEBE), MOULIN Nicolas (Wolu-Inter-Quartiers), MOTQUIN Louis (Potamoes asbl), NINANNE Mario (Bruxelles Nature), PETITJEAN Anthony (étudiant en gestion de l'environnement urbain), PHILIPPART Christelle, RANIERI Marco (Solvetsport), ROBE André (Comité de défense Altitude 100), SANCHEZ Mari-Luz (Natagora Bxl), SCHEPPENS Jérémie (étudiant en gestion de l'environnement urbain), SOBIESKI Thérèse (Comité Hameau de Roodebeek), SPIES Jacques (Comité défense Avijl), STEVENS Karin (Solvetsport), TERLINCK Jan (Natagora Bxl), TILQUIN Beatrix (Wolu-Inter-Quartiers), TOUSSAINT Catherine (Comité Protection Avijl), VAN OOST Marie (Good Food Avijl et Forum Union Potagistes Bxl), VANDEVELDE Michel (Natagora Bxl), VERLAET Hari (Comité Sauver La Plaine), VERTENEUIL Thérèse (Comité Plateau Engeland) et pour l'organisation Lorène Wilmet et Amandine Tiberghien de Natagora Bruxelles avec Hélène Quoidbach et Sophie Deboucq d'Inter-Environnement Bruxelles.

1. Introduction :

Inter-Environnement Bruxelles (IEB) et Natagora vous souhaitent la bienvenue à la deuxième édition des soirées d'échanges et de réflexions autour des questions environnementales bruxelloises.

La thématique de ce soir est une matière ardue. Le cadre réglementaire de la protection des espaces verts et semi-naturels à Bruxelles est complexe, nous tenterons ce soir d'y apporter différents éclairages.

Nous allons débiter la soirée par trois interventions d'habitants impliqués dans des groupes de travail ou des comités au sein desquels ils ont mené des combats pour protéger des espaces dans Bruxelles. Chacun à sa manière a voulu laisser plus de place à la nature ou conserver ce qu'il y avait comme nature.

Puis, nous laisserons la place au débat pour que chacun de vous puisse exposer ses réflexions ou son point de vue sur la défense des espaces verts ou semi-naturels aujourd'hui à Bruxelles. Ça sera l'occasion aussi de nous faire part de vos luttes remportées ou non et des outils que vous avez utilisés dans la perspective que d'autre y fassent recours.

Comme IEB et Natagora sont régulièrement sollicités face aux menaces de disparition de différents espaces de « nature », nous nous sommes penchés sur un document de vulgarisation du cadre législatif. Nous désirons vous présenter un projet d'outil en cours d'élaboration pour avoir vos retours. L'outil qu'on vous présente ce soir part du constat "qu'est ce qu'il y a autour de moi ?" pour ensuite aborder ce que la législation offre comme protection et terminer sur ce qui est possible de faire en tant que citoyens. En effet, les difficultés rencontrées sont nombreuses, on fait face à un mille feuille de législations qui se superposent souvent peu lisibles ainsi qu'à différents interlocuteurs lorsqu'il y a un problème dont l'identification est parfois complexe. Nous avons donc désiré tenter une simplification de cette matière pour donner envie aux riverains de s'impliquer dans la défense des espaces verts et semi-naturels.

Un premier outil est en cours de finalisation sur la question de l'arbre en ville. D'autres outils pourraient être réalisés sur l'utilisation de Brugis, les pesticides, la gestion de l'eau ou encore un argumentaire pour protéger les arbres en commission de concertation.

Nous donnons maintenant la parole au premier intervenant, Michel Moreels, qui s'est battu pour la nature à Bruxelles. Chacun des intervenants présentera une situation qu'il a vécu et un espace pour lequel il s'est battu.

2. Témoignages de luttes

Michel Moreels : *co-fondateur de la CEBE, fervent défenseur du Moeraske à Evere-Schaerbeek et de l'Hof ter Musschen à Woluwé-Saint-Lambert.*

Je vais vous partager mon expérience aujourd'hui ! On a commencé en 1988, nous étions en quelque sorte des pionniers dans la défense des espaces « verts ». Il existait peu de choses en terme de protection pour des sites importants comme le Poelbos, le Kauwberg, le Val d'or, etc. Quand on a commencé notre action, la région bruxelloise n'existait pas encore. Rien n'était né, les politiques bruxellois ont compris l'importance de défendre des sites d'importance biologique. On s'est battu pour plusieurs, il y a eu certaines pertes comme le Val d'or. La position à l'époque était différente. La période était donc très particulière, Bruxelles Environnement (BE) n'existait pas et une convergence avec le politique était possible avec pour but commun de préserver des zones. Les éléments mis en avant à l'époque sont restés d'actualité : la valeur biologique des lieux. Il est important de connaître un site pour pouvoir le défendre au mieux ! Il y a eu une intensification des inventaires d'où une évolution des connaissances sur les sites emblématiques. On commence à avoir une vision plus précise aujourd'hui de la valeur biologique des sites d'importance. Mais, le politique n'a pas toujours le même intérêt que nous, en effet j'aime à pointer que "les papillons n'ont pas droit de vote". Il est donc souvent intéressant qu'il y ait un intérêt social à conserver un site. Les espaces qui perdurent sont ceux qui dépassent la préservation d'un site naturel seul. La défense de l'environnement sous cloche ne relève pas du compromis. Pour tendre vers une préservation des espaces il faut penser aux différents intérêts et usages (joggeurs, propriétaires de chiens, etc) et ouvrir les sites. La dimension sociale est importante dans toutes luttes afin de préserver les espaces. Trouver un juste équilibre entre la préservation d'un site et les utilisateurs non passionnés est le chemin à emprunter aujourd'hui. Les passionnés de nature doivent s'ouvrir aux différents usages et à la dimension sociale que revêt un terrain. Il faut donc une bonne connaissance scientifique du lieu à défendre mais aussi se raccrocher au tissu social environnant par une connaissance des intérêts sociaux aux alentours (riverains ou usagers).

Aujourd'hui, pour se battre, il faut également connaître le statut légal associé au terrain en question. En même temps, il y a une technicisation et un accès difficile à l'information. Les dossiers grossissent et l'accès est rendu parfois difficile. L'administratif prend parfois le pas sur le travail de terrain (d'inventaire, de gestion,...), la pression administrative est évidente pour nos associations.

Un autre problème, c'est le manque de relève dans le domaine de la défense de la nature. Sans cette relève ça va devenir impossible. D'autant que les pouvoirs subsidiaires nous demandent des rapports de plus en plus complets, avec des canevas et des délais différents. Pour répondre à l'évolution de la société et aux

nouvelles exigences des petits subsides dont nous bénéficions, il faudrait une professionnalisation de nos troupes. Nous craignons que les associations bénéficient peu de la simplification administrative en cours actuellement au sein de la réglementation.

Une évolution importante : dans le courant des années 80, nous sommes arrivés à faire classer des sites emblématiques (car le politique le voulait aussi), ça ne veut pas dire que tout est protégé contre tout. Par exemple, nous sommes en opposition avec la Région pour le Walckiers, nous avons introduit un recours.

L'ancienne ministre de l'environnement, Evelyne Huytebroeck, a véhiculé le message que Bruxelles est une ville verte. C'est une idée fausse car si Bruxelles compte en effet certains sites emblématiques protégés on « triche » un peu en incluant la Forêt de Soignes. Il ne faut pas se leurrer, la nature disparaît. Les dernières zones de friches disparaissent un peu partout. Au niveau du PRAS, l'ambition était de défendre les intérieurs d'îlot mais au niveau des communes, il y a énormément de dérogations acceptées permettant de porter atteinte à ceux-ci. Il y a toujours de bonnes raisons pour imperméabiliser le sol, construire. Les élus communaux ne voient pas plus loin que leur mandat et ne pensent pas à l'après et donc construisent un peu partout.

La nature s'évanouit de plus en plus en faveur de nouvelles constructions. Le combat aujourd'hui continue grâce aux associations historiques mais elles doivent trouver un relais au sein des comités de quartier. Il est vrai qu'il est plus difficile d'essayer de préserver des espaces moins grands et moins vastes car souvent leur richesse biologique est plus petite. Mais c'est le défi aujourd'hui.

De plus, la grande tarte à la crème de nos politiques aujourd'hui, c'est la pression démographique et la nécessité d'être 1 million 200 000 à l'horizon 2020,2025. C'est un débat qui pose question. Je pense que la Région ne peut pas accueillir autant de monde sans que cela ne se fasse au détriment de notre qualité de vie. Il faudra choisir. Les gabarits peuvent être augmentés mais la ville n'est pas extensible.

Voilà mon bilan !

Si vous avez des dossiers concrets de petites zones à préserver venez-nous voir. Nous sommes capables de vous aider à identifier la valeur biologique d'une zone. On peut vous informer un peu également au niveau de la réglementation. Ce que Bruxelles Nature donne ce sont des conseils mais elle offre aussi sa structure pour aller en recours. Pour des raisons de manque de forces disponibles, nous ne sommes par contre pas capables de réaliser « un beau dossier de constatations/ inventaire détaillé de la biodiversité ».

Questions :

Q: quel est le poids d'une espèce juridiquement protégée comme l' « ophrys apifera » face à un projet d'urbanisme ? Au début à La Plaine, on s'était dit que sa présence et protection permettrait de s'opposer au projet mais ce n'est pas suffisant.

Michel Moreels : Le poids de la valeur biologique est relatif. C'est le type d'argument que nous pouvons amener mais ils ne suffisent pas à faire le poids face à des arguments rouleaux compresseurs tels que de « gros enjeux économiques » ou en face de politiques qui sont en recherche de visibilité. En commission de concertation, on minimise souvent la valeur des espèces protégées. Ce que nous pouvons faire en tant que défenseur de la nature, c'est mettre le focus sur ce que nous connaissons en terme de biodiversité mais il faut également venir avec d'autres arguments et sortir de ce focus exclusivement « naturaliste » pour que la défense soit portée par un groupe de concernés plus élargi. Par exemple, au Walckiers qui a été classé grâce à sa valeur biologique on a vu à côté de ça qu'il y avait certaines traces historiques qui nous ont permis d'avoir un support plus large de la population. Il faut essayer d'accroître les rangs de la résistance sur différents aspects. Il est nécessaire d'avoir un inventaire complet, mais ce n'est pas toujours suffisant.

Q: Quel est le statut des zones à préserver ?

Nous aborderons la question plus tard dans la soirée.

Q: Le PRAS est souverain, il a été conçu lorsque l'environnement n'était pas au cœur des intérêts politiques. Il y a la force dont on dispose qui est importante pour faire entendre notre voix. Face au statut juridique, la pression de la population compte plus que le reste. Nous avons l'expérience d'un site qui a été classé à Woluwé « le bosquet marécageux du Hof ten Berg » mais malgré tout, le propriétaire/promoteur continue de proposer des projets et les monuments et site n'adoptent pas une position ferme. On se retrouve en plein flou juridique puisque les personnes mêmes qui ont soutenu le classement ne sont pas claires sur ce qu'il est possible de faire sur le site en question.

Thérèse Verteneuil : *Membre du Comité Plateau Engeland à Uccle, membre de l'asbl SOS Kauwberg, administratrice de Bruxelles Nature et Guide Nature CNB.*

Le Plateau Engeland est proche du Kauwberg et se situe au milieu d'un site Natura 2000, la zone spéciale de conservation II. Le comité Plateau Engeland s'est créé, en

2003, en opposition à deux projets immobiliers conséquents dans le quartier sur le plateau Engeland (lotissement de 80 logements et lotissement de 400 logements).

La commune ignorait l'existence de la Zone Natura 2000 proposée à l'Europe dès 2003. A l'époque, il y avait déjà un premier arrêté de transposition de la Directive Habitat (2000) mais les versions francophone et néerlandophone étaient différentes. La commune s'est alors adressée à la Région pour connaître la version à prendre en compte, celle-ci a tranché pour la version minimaliste. La première action des habitants a été une plainte à l'Europe pour transposition erronée de la directive, la Région a dû transposer la Directive Habitat de manière plus précise. Ensuite, comme il n'y avait aucune protection cartographique urbanistique du site du plateau Engeland qui fait plus de 50 ha, les habitants ont demandé aux autorités communales de réaliser un PPAS. Cette démarche est longue car il faut obtenir le consentement écrit d'un tiers des électeurs habitant en périphérie du site¹, ce que le Comité a obtenu, mais la Commune n'a pas accepté notre demande.

La carte d'évaluation biologique de 1992 et de 2000 (qui s'occupe principalement de botanique) désigne le site comme une Zone noyau à Haute Valeur Biologique (ZHVB) semblable au site du Kauwberg. Par après en 2001, le PRAS, qui ne portait pas pour ambition de préserver la nature comme cela a déjà été dit, n'a repris que 11 ha en ZHVB, tandis que le reste devenait constructible en zone résidentielle et pour le site de l'Institut Pasteur en zone de services publics. Les promoteurs se sont donc rués sur les terrains privés, devenus si opportunément constructibles, en présentant des projets de lotissement denses.

Il existe aussi un problème de mobilité car le site est enclavé et bordé de voiries étroites. La commission de concertation a demandé une étude d'incidences pour circonstances exceptionnelles pour deux motifs. Premièrement, le plateau a un sol sableux, l'eau de pluie percole à travers et va alimenter la nappe phréatique et également le site du Kinsendaël, en contre-bas. L'imperméabilisation des voiries et des constructions pourraient réduire l'infiltration des eaux et perturber l'alimentation de la réserve naturelle du Kinsendaël. Deuxièmement, le projet prévoit un gros lotissement avec plus de 200 parkings. Le gouvernement a accepté cette demande d'étude d'incidences. Elle a duré une année. Les habitants avaient fondé leurs espoirs dans cette étude, mais ont bien vite déchanté. Comme ce type d'étude est financée par le demandeur, l'objectivité n'est pas toujours au rendez-vous.

Malgré le comité d'accompagnement, auquel nous n'avons pas pu participer malgré notre demande, l'étude d'incidence manque d'objectivité et retient ce qui arrange surtout le projet et pas la sauvegarde des sites semi-naturels. Les habitants alors qu'ils connaissent bien leur quartier n'ont pas droit à la parole en amont.

¹ Voir l'article 51 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire.

La convention d'Aarhus² on ne sait pas ce que c'est au niveau de la Région, des communes et encore moins chez les promoteurs. On a eu droit à deux petites séances d'informations, sans avoir droit à une parole contradictoire, juste pour avoir l'impression d'avoir demandé l'avis aux habitants.. On a juste été informé de ce qui se tramait, on a compris qu'ils n'allaient pas diminuer l'ampleur du projet de 300 logements. A l'époque, il n'y avait pas encore l'Ordonnance nature³. L'étude d'incidences n'ait la valeur biologique du site alors qu'il avait été repris dans les cartes d'évaluation biologique.

Comme le permis allait être délivré, nous avons demandé le classement du site via l'asbl SOS Kauwerg (car pour être recevable à demander l'entame d'une procédure de classement il faut passer par une asbl agréée qui a dans ses statuts la défense du patrimoine). Malgré l'avis tout à fait positif de la CRMS (Commission Royale des Monuments et Sites) pour le classement et qui demandait une réduction importante du nombre de logements, la Région a laissé dormir le dossier sans suite car le pouvoir politique n'avait pas vraiment envie de classer le site. Alors les habitants avec SOS Kauwerg ont décidé de mener une action en justice pour forcer le gouvernement à entamer la procédure de classement du site. Nous avons gagné car le gouvernement était dans l'obligation d'entamer la procédure. Mais maintenant la législation a été modifiée. Bref au final, le site n'a pas été classé, il manquait la volonté politique de le faire.

Le permis de lotir a été délivré en 2011 sans diminution du nombre de logements. La zone de lisière écologique pour protéger la ZHVB et Natura 2000 devait faire 20m de large et était considérée par l'étude d'incidences comme une mesure d'atténuation indispensable par le chargé d'étude de la biodiversité. Au final dans les recoupements et la synthèse finale de l'étude, cette lisière a été positionnée dans la zone protégée au PRAS dans la ZHVB et non sur la parcelle du promoteur, ce qui logiquement est absurde. Trouvant ceci contradictoire et excessif, nous sommes allés en recours au Conseil d'État sur cette question de lisière et pour bien d'autres motifs. Mais le Conseil d'État ne traite pas le fond mais seulement la forme et a estimé que comme la zone de lisière était dessinée sur les plans, elle existait et n'a pas jugé utile d'aller plus loin. Comme pour ce permis de lotir il n'existe pas de permis d'environnement un recours des habitants devant le Collège d'environnement n'était pas possible alors que ce dernier permet de s'exprimer et de parler du fond du projet.

Lors de l'introduction du permis d'urbanisme pour les voiries, nous avons fait un nouveau recours pour l'absurdité du sens de circulation. Par ailleurs, le déplacement

² Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée notamment par la Belgique.

³ Ordonnance relative à la conservation de la nature, 1^{er} mars 2012.

de sentiers vicinaux posait question, nous avons également introduit des recours.

Il faut donc s'armer de patience et réunir de l'argent car tous ces recours coûtent en procédure et frais d'avocat. Et il faut faire beaucoup d'activités pour faire connaître la lutte (fête de voisins, barbecue, etc).

Maintenant le projet est en train d'être construit, mais le point positif, c'est que les voisins se parlent et même les rapports avec les promoteurs se sont améliorés.

Le combat n'est pas fini, il reste les différents permis d'urbanisme successifs pour chaque parcelle à examiner de près, ceci pourrait encore durer une dizaine d'années supplémentaires.

Questions :

Q : c'est quoi la convention d'Aarhus ?

Thérèse Verteneuil : c'est une convention qui dit que les habitants doivent participer à des gros projets en amont, les réunir avant que les plans soient réalisés pour éviter les conflits. Cette convention permet de collaborer dès le départ.

Hélène Quoidbach (IEB) : c'est une convention internationale signée par la Belgique, il y a trois volets : accès à l'information (passive et active), participation du public lors de l'élaboration des plans et aussi lors de grosses demandes de permis ainsi que sur les décisions politiques puis le troisième aspect c'est les recours.

Q : l'indépendance du Conseil d'État, c'est de la blague. Pierre Goblet qui a introduit 20 recours pour le Bempt exprime le même point de vue compte tenu de la composition du Conseil d'État (nominations politiques).

Jan Terlinck : *trésorier de la régionale Bruxelles de Natagora et investi dans le groupe de travail Canal en collaboration avec Coordination Senne.*

Je n'ai ni l'expertise ni l'expérience de intervenants précédents, je vais parler de mon expérience en tant que citoyen. Je suis passionné par la nature depuis toujours mais mon travail dans l'informatique m'en a éloigné. La régionale Natagora s'est créée lors de ma pré-pension. Je m'y suis investi et je suis devenu trésorier, je le suis toujours. Je me suis familiarisé avec le secteur associatif. Il y a quelques années, on a créé un Groupe de Travail « Canal » en collaboration avec Coordination Senne dans l'objectif de défendre la biodiversité dans la zone du canal et voir cette zone comme un corridor écologique. L'idée était de sensibiliser le port et les entreprises à la préservation de la biodiversité, à l'instar de ce que Natuurpunt a fait au Port d'Anvers.

Nous avons vu trop grand, on a imaginé des projets comme un inventaire de la biodiversité au sein de la zone du canal, de faire un film, ... A son apogée, le GT comptait 40 personnes. L'inventaire n'a jamais abouti et le film non plus. Le contact avec les entreprises n'a pas dépassé les contacts de départ c'est-à-dire Aquiris et Solvay. L'élan de départ est aujourd'hui retombé.

On s'est focalisé sur la friche Marly, site des anciennes cockeries, située rive gauche peu après le pont de Bouda le long du canal.

Lecture d'un avis sur la friche rédigé par des personnes de Natuurpunt, de Natagora et de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique :

« Le site du Marly est une friche post-industrielle qui offre des milieux analogues à des milieux naturels actuellement très raréfiés en Belgique, pelouses sèches caillouteuses à végétation lacunaire, et mares peu profondes, temporaires et permanentes, adjacentes à des milieux ouverts. Ces milieux occupent des superficies suffisantes pour dépasser la limite critique à partir de laquelle, même isolées, elles peuvent être significatives pour les communautés animales et végétales qui en sont caractéristiques. Spécifiquement, le Marly abrite deux espèces d'oiseaux nicheurs, le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*), et le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), précisément liés à des surfaces importantes de terrain ouvert incluant des mares, et pour lesquelles il représente le seul site d'implantation permanente subsistant en Région Bruxelloise. Il accueille aussi des insectes et des plantes rares en Belgique et en Région Bruxelloise, caractéristiques des milieux secs à végétation lacunaire, en particulier le Criquet à ailes bleues (*Oedipoda caerulescens*) et l'Herniaire hirsute (*Herniania hirsuta*). Le site constitue en outre l'un des rares sites d'arrêt migratoire ou de séjour hivernal en Région Bruxelloise pour des espèces de milieux ouverts secs ou humides, notamment, des limicoles (*Charadriidae* et *Scolopatidae*), la Gorgebleue (*Lucinia svecica*), la Rousserole turdoïde (*Acrocephalus aradinceus*). Plusieurs des espèces concernées figurent à l'Annexe I de la Directive 79/409. La contribution du site du Marly, dans son état actuel, à la biodiversité régionale, est donc importante. Elle l'est depuis plusieurs années, puisque les deux espèces prioritaires d'oiseaux nicheurs s'y trouvent depuis plus de 25 ans. »

Il y a eu un projet sur la friche. Le port avait cédé la friche à Katoen Natie qui voulait faire un projet logistique. Aujourd'hui, Bpost s'installe pour réaliser un centre de tri postal sur la friche sans connexion avec le canal alors que le port avait pensé et permis cette connexion. Nous avons essayé d'intervenir non pas pour s'opposer au projet mais plutôt pour que le projet puisse inclure une préservation de la biodiversité. A noter que cette friche ne bénéficiait d'aucune protection en termes de biodiversité.

Pour le permis d'environnement et d'urbanisme, l'enquête publique a débouché sur

un avis favorable sous condition de préserver un maximum de zones vertes sur le site, de verduriser les toits et de préserver une zone humide.

Ensuite, nous avons rencontré les porteurs du projet. L'Institut royal des Sciences naturelles nous a conseillé entre autre pour recréer l'environnement favorable à l'installation de la biodiversité présente au sol sur le toit (forme de reconstitution), sur base de réalisations similaires en Angleterre. Lors du dépôt des plans, le résultat ne correspondait pas aux recommandations de la commission de concertation. Rien ne s'y retrouvait, ni la zone humide, ni les toits verts. Via Natagora asbl, on a introduit un recours administratif qui a été jugé recevable mais a été perdu sur le fond du dossier. Le porteur du projet avait une dérogation pour les toitures vertes car c'est un hall industriel, donc pas d'obligation de verduriser. Ce sont seulement des aménagements à la marge qui ont été réalisés, de petits aménagements en dialogue avec l'entreprise.

Questions :

Q : est-ce que la zone humide et les toitures vertes faisaient partie du permis ?

Jan Terlinck : ils étaient demandés par la commission de concertation.

Amandine Tiberghien (Natagora) : c'était le résultat de la commission de concertation. Ça devait être intégré dans le permis ce qui n'a pas été le cas d'où l'introduction d'un recours mais ça a été balayé car ce n'était qu'un avis. La région (BE et le fonctionnaire délégué) a délivré le permis sans prêter attention aux motivations de la commission de concertation.

Jan Terlinck : ça nous a donné une visibilité dans la mesure où Bpost nous a recontacté mais c'était à la marge.

Amandine Tiberghien (Natagora) : Les responsables du dossier dans l'octroi du permis n'ont pas pris en compte l'avis de la commission de concertation. Il n'y a pas eu de justifications de la part de la Région dans le cadre du recours introduit. Malgré tout, il y a des choses positives qui ressortent de mobilisation de ce type.

Jan Terlinck : le GT canal a organisé des balades guidées, des expos photos qui ont eu leur impact.

Q : on dirait une cellule de soutien psychologique pour les amoureux de la nature. Sauf que malgré les activités menées, peu de personnes rejoignent la lutte. Il y a beaucoup de législatif mis en avant dans vos luttes mais les lois qui protègent la nature ne pèsent pas lourd au final.

Sophie Deboucq (IEB) : l'objectif n'est pas d'être une cellule de soutien psychologique lors de ces rencontres, la dynamique que nous avons envie de mettre

en place c'est plutôt l'échange par rapport à des actions, de donner des moyens, surtout réglementaires, qui permettent de faire avancer la protection de la nature à certains endroits. Nous sommes désireux de mettre en débat les arbitrages à l'œuvre dans l'aménagement de la ville aujourd'hui et sur lesquels il est parfois possible de faire entendre un point de vue différent. Il semble aujourd'hui important de réfléchir la protection de la nature dans un contexte de pression démographique, comme déjà soulevé, de logements sociaux manquants et de mettre ces débats en perspective en identifiant comment s'entre-aider dans ces luttes. Michel Moreels nous a partagé ses conclusions éclairantes, il est aujourd'hui important de sortir du focus « naturaliste » pour tisser des liens avec d'autres intérêts.

3. Débat

Mario Ninanne, président de Bruxelles Nature : les riverains s'alarment souvent trop tard, lorsqu'il y a des affiches rouges qui annoncent la demande de permis. Le citoyen est démuni face à cette masse administrative et d'un point de vue financier en tant que particulier. Les asbl sont plus rodées et en groupe on est plus fort de plus. Les associations de protection de la nature ont l'objet social leur permettant d'aller en recours. A Bruxelles Nature, en se mettant ensemble, on arrive à faire pression et on est plus fort ! Nous avons soutenu par exemple la lutte au campus de La Plaine ou à Haren.

Nous avons introduit des recours parfois avec succès, du coup, il y a eu des modifications au niveau des procédures devant le Conseil d'État et du CoBAT par exemple, car nous gênons. Actuellement, on parle beaucoup de Natura 2000 mais cette protection européenne ne se focalise que sur quelques espèces et protège par conséquent très peu. L'Ordonnance nature de 2012 est plus efficace que Natura 2000 en terme de protection.

Sophie Deboucq (IEB) : L'Ordonnance Nature du 1^{er} mars 2012 rassemble l'ensemble de la réglementation liée à la préservation et à la conservation de la nature et a été adoptée sous l'ancienne législature.

Riverain(e) : j'ai expérimenté le fait que l'association était la pire ennemie dans la défense d'un espace de nature au jardin collectif de T&T. Il y avait au sein de notre collectif une prise de pouvoir par un parti politique. Nous avons découvert dans cette zone des plantes rares, elle a été notée comme zone à préserver. Il y a beaucoup de luttes sur cette zone.

Amandine Tiberghien (Natagora) : Pour conduire le débat on voulait vous poser deux questions :

- est-ce que certains d'entre vous ont utilisé des outils pour protéger des espaces qu'ils désirent partager ? Pourriez-vous expliquer ce qui a fonctionné ou pas et les difficultés rencontrées ?

- est-ce que tous les espaces verts se valent ? Est-ce qu'il faut ou ne faut pas poser des priorités ?

Riverain(e) : on est tombé à la plaine sur une affectation en zone d'équipements collectifs, il ne pouvait donc pas y avoir de bureaux ou de logements par exemple. Ensuite le PRAS démographique a été adopté et a offert la possibilité de construire « de tout ». Finalement, ce n'était plus possible de défendre La Plaine comme nous l'avions cru au départ.

Riverain(e) : Nous faisons partie d'un comité qui défend le plateau Avijl situé à Uccle.

C'est un combat qui dure depuis les années 70. Terrain acheté à l'époque par la commune. Ce terrain était en zone constructible et la commune voulait y développer un projet. Les habitants se sont battus pour empêcher la construction car c'est une zone potagère depuis de nombreuses années. Il y a eu différents projet : un PPAS avec projet de 300 logements, le nouveau projet de PPAS proposait 200 logements avec préservation du cœur du plateau grâce au classement introduit en 2010 car il y a un intérêt paysager et esthétique et d'utilité public car c'est une zone cultivée. On se bat toujours aujourd'hui pour que la totalité soit préservée.

Riverain(e) : Le champs des cailles est un terrain qui appartient à la société de logements sociaux « Le Logis », terrain de 3 ha à Watermael-Boitsfort qui est constructible. Depuis que l'exploitant agricole a arrêté son activité en 2012, le Début des Haricots et différents collectifs ont développé un projet. Maintenant que le projet est lancé, le Début des Haricots s'est retiré et une asbl a été créée « ferme du champs des cailles ». Il y a un pôle pédagogique, maraîcher, élevage, herbes médicinales, organisation d'événements culturels. Actuellement, il y a un projet de construction de logements sur 1/3 du champ. Il y a une mobilisation citoyenne pour préserver l'entièreté du champ (pétition avec 7000 voix). C'est un terrain constructible qui sert déjà aux différents logements limitrophes. La présence d'une activité économique présente sur le site peut-elle être un levier contre un projet de construction ?

Riverain(e) : le terrain a été cédé seulement pour 5 ans.

Thérèse Verteneuil : le PRAS est souverain mais après c'est un choix politique.

Hélène Quoidbach (IEB) : sur le Kauwberg il y avait un projet de construction d'un golf. Le combat contre le golf a été gagné et la zone est maintenant Natura 2000. Le promoteur a demandé de se faire indemniser car il ne pouvait plus rien faire du site. La Région prend donc aussi un risque financier quand elle empêche un promoteur privé de construire.

Riverain(e) : nous avons développé un projet autour de la biodiversité et de l'eau dans la vallée du Maelbeek. Nous avons utilisé un outil développé par Bruxelles Environnement « quadeau », un outil pour les aménageurs pour tenir compte des questions de gestion de l'eau. L'application de l'outil est très mauvaise. Nous défendons l'usage de l'eau.

Riverain(e) : un autre outil utilisé à la ZAD de Haren c'est l'occupation. Par rapport à d'autres outils c'est très accessible mais il y a les violences qui vont avec.

Riverain(e) : notre comité de quartier est né suite à un projet immobilier à Woluwé-Saint-Lambert. Le projet du promoteur est allé 9x en commission de concertation. Nous sommes allés en recours au Conseil d'État. Le promoteur n'a pas osé mettre

son PU en œuvre lorsqu'il l'a obtenu. Maintenant, il est revenu avec un projet pour fermer une dent creuse mais il y avait un arbre. Les habitants étaient déjà mobilisés depuis plus de 10 ans. Les habitants ont réussi à mettre l'arbre sur la liste des arbres remarquables. J'en profite pour vous conseiller le film « La bataille de l'eau noire » sur la lutte d'habitants de Couvin contre un projet de barrage.

Serge Kempeneers, directeur de la division Espaces Verts de Bruxelles Environnement : je voulais donner quelques éclairages, je suis responsable de la division espace vert de Bruxelles Environnement. J'habite à côté du quartier Ernotte. Concernant mon parcours avant d'entrer à Bruxelles-Environnement : je me suis battu pour le Bois du Wilder. Je suis botaniste et écologiste et j'ai fait des recherches au Centre Paul Duvigneaud. On confond souvent différentes dimensions : il y a l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, ce sont deux matières avec des législations différentes, gérées par des ministres différents. Tandis que, le classement d'un site naturel en tant que « patrimoine » relève de l'administration des Monuments et Sites. En pratique, la législation faite pour les personnes qui construisent est utilisée par ceux qui luttent contre les constructions et pour la protection de la nature. Nous travaillons à Bruxelles Environnement sur des plans de gestion multifonctionnels pour répondre aux obligations de l'Ordonnance nature et des monuments et sites. Quand vous venez défendre un dossier il faut choisir sous quel angle l'attaquer, soit l'aménagement du territoire soit l'environnement.

Proche des bureaux d'Axa, il y a actuellement six projets qui sont à la limite des 60m de la zone lisière de Natura 2000.

Par rapport aux forces économiques, nous avons peu de poids. Le Plan Nature ou le maillage vert sont des petits pas. Pour garder la nature en ville, il faut viser la défense de l'indigénat mais aussi la multiplicité des usages (culture, sensibilisation avec les enfants, etc). Ma vision est qu'une grande partie des espaces verts doivent être multi-fonctionnels pour pouvoir être conservés. Il faut avoir une vision large permettant plusieurs usages. On ne peut pas rêver de mettre tout « en réserve ».

Il y a un phénomène d'inversion intéressant pour l'instant : la mise en place d'un squelette/maillage vert et bleu large inverse la lecture de l'espace, le maillage vert devient l'un des éléments structurant des liaisons et valorise les projets de construction. C'est important que tous les projets soient orientés vers l'intégration des espaces verts, dans une vision écosystémique avec une valorisation des multiples usages, plutôt que seulement vers la défense de certaines espèces. On oublie aussi souvent que la qualité du sol est équivalente à ce qu'on trouve au-dessus.

Riverain(e) : il y a une importance à défendre la qualité du sol et sa perméabilité. Dans le Plan de Gestion de l'Eau, on ne prend pas en considération

l'imperméabilisation du sol. S'il faut densifier, densifions sur les friches ou là où c'est déjà construit, pas sur les espaces verts. Il faut fixer des limites ! Est-ce que les systèmes de compensation du type bassin d'orage et terrasses vertes fonctionnent ?

Amandine Tiberghien (Natagora) : il y avait un projet de coefficient de biotope par surface (CBS) chez BE.

Serge Kempeneers, directeur de la division Espaces Verts de Bruxelles Environnement : il manque le point de vue biologique, il faudrait re-naturaliser les sols et pour l'instant la question de l'eau est très technique, très "tuyauterie". Le CBS a fait l'objet d'une étude mais n'a pas abouti à un outil utilisable pour l'instant. Il y a sur le marché une série d'outil (Quartiers Durables, quadeau, etc). Le CBS est une tentative de proposer un calculateur qui permet d'améliorer les projets privés. Nous ne sommes pas au point pour le faire. Nous sommes dans des pratiques qui doivent s'affiner. On parle aussi « d'arbres de pluie » contenant une fosse drainante permettant de lutter contre les inondations.

La convention d'Aarhus est soumise à consultation du public jusqu'au 10 novembre 2016.⁴

Mario Ninanne, président de Bruxelles Nature : la convention d'Aarhus, tout le monde ne la connaît pas. Il est possible d'y avoir accès sur le site de Bruxelles Nature. Bruxelles Nature a utilisé deux outils récemment : l'Ordonnance nature sur l'interdiction d'abattre durant la période de nidification ensuite l'action en cessation environnementale (en référé) qui permet si on motive une urgence, l'arrêt de travaux en cours (exemple : terrain de rugby au plateau de la foresterie, l'avenue du Port).

Michel Moreels : d'accord pour prendre en compte la multiplicité des besoins mais la valeur biologique du site doit primer. Il doit aussi y avoir des réserves naturelles, on ne peut pas permettre une multiplicité d'usages partout.

Riverain(e) : la terre, elle nous nourrit, le sol arable est très important !

⁴ <http://www.ieb.be/Environnement-et-droit-des-citoyens-quid-de-votre-experience>, IEB relaie le point de vue des habitants moyennant un formulaire en ligne.

4. Retours sur l'outil en construction sur le cadre réglementaire encadrant les espaces verts et semi-naturels

Amandine Tiberghien (Natagora) : nous soumettons l'outil en cours d'élaboration pour que vous puissiez nous donner vos conseils pour l'améliorer. L'idée est de créer un outil qui vulgarise le cadre réglementaire entourant les espaces verts et semi-naturels et qui peut-être utiliser dans leur défense.

- comment faire contre le saucissonnage ?
- ajouter la référence au PACE dans l'outil.
- compléter par de la jurisprudence, où trouver de l'information avant l'annonce des enquêtes publiques ? Y a-t-il une liste de sauvegarde ?
- il serait intéressant de faire un débat avec l'administration et les associations
- protection active/passive : ça donne l'impression qu'il y a des protections où tout le monde s'excite et d'autres pas.
- peut-être supprimer la première partie car utile à des personnes déjà très mobilisées sur les réserves naturelles. C'est plutôt la seconde partie qui est utile. Les deux axes heurtent, question sur l'origine de ceci.
- on pourrait faire les axes suivants : environnement, aménagement du territoire et patrimoine au lieu de protections passives / actives.
- faire une liste plus large en ajoutant le PPAS.
- il faut donner la maîtrise du vocabulaire, mettre un chapeau qui explique les notions.
- faire un glossaire.
- Convention d'Aarhus : argument à utiliser.
- où trouver tous les documents : internet, à la commune ?
- page 2 : faire une note de bas de page sur les objectifs de conservation et non de nature.
- Normalement on ne construit pas en zone Natura 2000 mais sous dérogation c'est possible => dire on ne peut pas construire, sauf exception. Et "toute demande de permis nécessite une évaluation appropriée".
- l'important est de mettre en avant cette distinction entre Natura 2000 et réserves naturelles.

- un débat intéressant à organiser : quid de la valeur du vert à Bruxelles ? Il a une valeur pour faire des activités, mixons le tout partout c'est la parole de BE, mais dans le cas de Réserves naturelles c'est la valeur qui doit primer. On ne veut pas arriver au mélange que Bruxelles Environnement promeut. On essaie de faire des parcs partout, avec le même schéma car c'est le plus fédérateur vis-à-vis des différents usages, mais il faut garder des espaces de nature également.
- Il faut être attentif à comment améliorer les espaces de jeux et réfléchir à la préservation.
- hiérarchisation de l'utilisation des sols : BE travaille à un CBS.
- Beaucoup d'arguments de la commune sont apparentés à la tendance Nimby des quelques uns présents en commission de concertation. Il y a une importance d'être plus avec une position fédératrice.
- être plus positif dans les arguments avancés ça sert parfois.
- l'outil donne l'impression que si on le suit on est protégé. C'est d'abord la vigilance et l'attention des citoyens qui compte. Il faut emporter le morceau vis-à-vis de la commune. Protection passive : terme légal, dire plutôt : soyez proactifs !
- la notion de bien collectif est-elle juridique ? Proposition de définition : le bien qui appartient aux pouvoirs publics... ?
- les recours sont présentés à l'envers et l'explication n'est pas suffisante.
- l'argument final est souvent juridique, donc il faut s'appuyer là-dessus.